

COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 16

12 JUILLET 2021 à 20 H

L'an deux mille vingt et un, le 12 Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Juillet 2021.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Jean-Luc QUINTY - Danièle DELMOTTE - Denis BICHARD - Christelle CHAMPOMMIER - Martine CONSTANT - Thomas PICANDET - René POUILLE – Valérie ROOSE - Eliane VIALLO.

Absent Excusé : Claire LEMPEREUR - Michel FLORENTINO - Damien LABRE - Gaëlle LE BOULANGER / Margaux PIQUELLE arrivée à 20h45

Procuration : Claire LEMPEREUR à Jean-Marc SAUTERAU – Margaux PIQUELLE à Jean-Luc QUINTY – Damien LABRE à Danièle DELMOTTE

Secrétaire de séance : Madame Danièle DELMOTTE.

Le compte rendu n° 15 de la réunion du Conseil Municipal du 7 Juin 2021 est approuvé par 13 voix.

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 – Acquisition d'une parcelle

Par courrier en date du 15 juin 2021, Monsieur Jean-Luc WORTZELMANN propose de céder une parcelle cadastrée A 609, classée jardin de 410 m2 pour 1 €/m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée A 609
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes officiels..
- Les frais de notaires seront entièrement à la charge de la commune.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Délibération

2 – SIEG / réfection Eclairage Public (cables) à la zone de la Prade.

Suite aux sinistres constatés (vols) le SIEG a transmis à la commune un devis estimatif concernant le secteur de la Prade.

Le montant de la dépense s'élève 9 600.00 € HT (estimation), ce qui laissera à la charge de la commune un fonds de concours de :

9 600.00 € HT X 0.50 = 4 800.00 € (Ecotaxe comprise)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De retenir la proposition du SIEG dans les conditions ci-dessus référencées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Délibération

3 – Voie Verte / Chemin Piéton.

L'entreprise Vincent VINDRIÉ a remis une proposition concernant la création d'un chemin piéton de 340 m de long pour un montant total HT de 8 037.00 € soit 9 644.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De retenir la proposition de l'entreprise Vincent VINDRIÉ (63560) dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Délibération

4 – SICTOM des Combrailles / bail d'occupation des locaux de la Mairie.

Dans son projet de mandat, le SICTOM des Combrailles a prévu la construction de bureaux administratif sur son site des Nigognes à SAINT ELOY LES MINES. Le projet de permis de construire est cependant bloqué par les services de l'Etat dans la mesure où la zone est frappée d'incompatibilité pour cause d'aléas miniers.

Dans l'attente d'une solution réglementaire et en accord avec Madame la Présidente du SICTOM des Combrailles, deux pièces disponibles de la Mairie de MONTAIGUT pourraient être mises à disposition par bail précaire :

- Bureau du secrétariat du SICTOM et petite pièce d'archives.
- Salle de justice.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De fixer le montant mensuel du bail à 200 € (intégrant toutes les charges).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à compter du 01/08/2021.

Délibération

5 – Requalification du Centre Bourg / fiches actions.

Suite à la réunion du 09 juillet 2021, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un bilan sur la visite du groupe de travail et du bureau d'études, ainsi que la maquette.

Délibération

6 - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Droit de Prémption Urbain (zone U).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210.1, L 211.1 se suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2019 instituant un Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la commune,

Droit de Prémption Urbain (zone U) :

Références cadastrales Section N° Lieu dit	Propriétaires	Décision et Date
A 1512/A1751 22 Rue des fossés	Jérôme RENOUX	Non préempté 18/06/2021
A 688 21 Rue faubourg Crouzille	Danielle SAYE	Non préempté 30/06/2021
A 982 9 Rue des Boucheries	Marie NOVAK	Non préempté 02/07/2021
A 946 5 Porte Montmarault (Demande modifiée)	Charles LAMON	Non préempté 07/07/2021

Le Conseil Municipal entérine ces décisions.

Acquisition d'un bien par voie de Prémption (zone U) :

Vu la déclaration d'intention d'aliéner numéro 20161 reçue le 12 juin 2021, adressée par Maître Christine SOURDILLE RENAUD, notaire, 28 rue Achille Allier 03 100 Montluçon, en vue de la cession moyennant le prix de 10 000 €, d'une propriété cadastrée A 199 (465 m2) et A 198 (1665 m2), La Pêche Piron, Avenue du Bourbonnais, appartenant à Monsieur Sébastien ANNETTE.

Considérant les motifs d'intérêt général et d'intérêt public concernant notamment la sécurisation du site et de l'amélioration de l'entrée de bourg,

Considérant qu'au vu du prix proposé il n'est utile de saisir de service des domaines ni le service d'évaluation du foncier de l'EPF SMAF,

Considérant enfin l'observation faite que la parcelle cadastrée A 198 est située en zone A (soumise au droit de prémption SAFER),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-D'acquérir par voie de prémption les biens ci-dessus référencés pour un montant total de 10 000 €.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

-Dit que les démarches réglementaires, acte authentique et vente interviendront après notification de la présente décision.

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

*Pôle-Emploi : 68 chômeurs au 15 juin (34 femmes et 34 hommes).

*Conseil Départemental : proposition de concert (voix romane).

*GRDF : présentation du bilan des activités 2020.

*CAUE : présentation de la revue périodique.

*Maison de l'Apothicaire : projet d'exposition à l'occasion de la Fête de la Pomme (Mme MARTIN).

*Marché du mardi matin : une nouvelle sollicitation a été remise à la Mairie pour vente ponctuelle d'œufs.

*Requalification du Centre Bourg :

-Le cabinet TRUTMANN (géomètre) a réalisé une prestation de relevé du bourg ancien (topographie et bâti (+ relevé de l'ilot rue du Pont)).

-La Région a transmis le récépissé de dépôt de demande de subvention.

-Musée de la ruralité et du terroir : la notice de présentation sera communiquée aux membres du Conseil Municipal.

-Préfecture : incitation à la mise en place d'une tarification sociale (cantine scolaire).

-Personnel : selon l'évolution du contexte sanitaire, la question du recrutement d'un agent chargé de la cantine scolaire (ou de la prolongation temporaire les prestations du COQ D'OR (Alexandre LAGRANGE) devra être étudiée à la rentrée.